




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110307-14333-DE-1-1_0
Date de signature : 08/03/11
Date de réception : mardi 8 mars 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.199**

Séance publique du

7 mars 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE N° A6-054 POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE DE MUSIQUE ET D'UNE SALLE DES FÊTES SUR LE SITE
DE L'ANCIENNE CAVE VINICOLE DES MILLES**

Le 07/03/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Mardi 1er Mars 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET

Excusés sans pouvoir :

M. Robert FOUQUET

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 07/03/11

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jean CHORRO, M. Robert FOUQUET

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE N° A6-054 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE DE MUSIQUE ET D'UNE SALLE DES FÊTES SUR LE SITE DE L'ANCIENNE CAVE VINICOLE DES MILLES - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Par délibération N° 2006.0086 du 17 juillet 2006, vous aviez approuvé le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la construction d'un centre associatif et d'une école de musique sur le site de l'ancienne cave vinicole des Milles. L'équipe de maîtrise d'œuvre retenue est constituée :

- De l'Architecte mandataire : Jean-Luc CORRIOL, SARL LETEISSIER CORRIOL Architecture et Urbanisme
- Des Bureaux d'études : WOILLEZ (économie de la construction) ; I.G.C (structure) ; B.E.T APPY (fluides) ; SITETUDES (VRD) ; ACCOUSTIQUE ET CONSEIL (acoustique)

Initialement, le projet comportait quatre parties permettant la réalisation des travaux en quatre tranches telles que définies comme suit :

- 1 - Une école de musique.
- 2 - Une salle polyvalente pour les manifestations culturelles et festives.
- 3 - Un ensemble de locaux à disposition du public Millois :
 - a- Des locaux pour les associations.
 - b- Un club du troisième âge.
- 4 - Une médiathèque de quartier.

Pour des raisons budgétaires, l'opération a été suspendue en 2008 au moment de l'approbation de l'a.p.d. (avant projet définitif). La ville a décidé de réaliser, dans un premier temps, l'école de musique et la salle des fêtes dont le contenu a été redéfini : cet arbitrage ne remet pas en cause l'architecture générale du projet, dont il ne modifie que les dimensionnements intérieurs des locaux et leur affectation précise (pour l'école de musique, plus de surface à la pratique musicale, moins à l'administration). Ceci implique des études complémentaires pour les architectes, la reprise partielle de l'esquisse puis, après validation, de l'a.p.s puis de l'a.p.d, et a pour conséquence la passation d'un avenant au marché initial de maîtrise d'œuvre.

De ce fait, la bibliothèque sera transférée dans un autre lieu, réduisant ainsi le coût de l'opération.

Le nouveau forfait de rémunération a ainsi nécessité pour son calcul, en plus des études initiales pour établir le projet complet, de compter les études nouvelles nécessaires pour l'établissement de tous les plans coupes et façades (modifications d'ouvertures) et descriptifs correspondant à la nouvelle distribution intérieure et tenant compte des nouvelles réglementations (thermiques, accessibilité).

Malgré tout le travail délicat pour répondre aux besoins de l'adaptation des locaux, le coût global supplémentaire ne sera que de 9 195,20 €.

Les nouvelles conditions financières du marché de maîtrise d'œuvre sont modifiées comme suit :

		Marché initial		Avenant		Observations
Mission de base loi MOP	Réalisé ESQ jusqu'à APD	156 915,20	10,40%	156 915,20	10,40%	opération complète pour 3 680 000 € de trx
	Reste à réaliser	225 804,80	10,40%			opération complète pour 3 680 000 € de tx
				161 512,50	10,95%	opération réduite pour 2 500 000 € de tx
Mission complémentaire	Avant métré détaillé	18 400,00	Forfait	12 500,00	Forfait	
Etudes complémentaires	ESQ-APS-APD			79 387,50	5,475%	opération réduite pour 2 500 000 € de tx
TOTAL FORFAIT HONORAIRES		401 120,00 h.t.		410 315,20 € h.t.		

et se substituent à l'ensemble des dispositions de l'article 2.2 de l'acte d'engagement initial.

L'incidence financière de l'avenant est une augmentation de forfait global de rémunération de 9 195,20 € (soit +2,29% par rapport au forfait initial). Ce montant correspond à la réduction d'honoraire liée à la réduction du programme auquel est ajouté le montant des études complémentaires pour l'adaptation (distribution intérieures, nouvelles réglementations) du programme de l'école de musique et de la salle polyvalente.

Cet avenant, bien qu'inférieur à 5 %, a néanmoins été soumis à la Commission d'Appel d'Offres qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 3 février 2011.

Enfin, il est devenu nécessaire d'actualiser la fiche opérationnelle en prenant en compte les éléments décrits précédemment ainsi que leurs impacts sur les procédures, sur les contrats en cours et à venir pour la poursuite de l'opération.

A la suite de quoi, et compte-tenu de ce qui précède, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** : L'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°A6.054, conclu le 09 aout 2006 avec le groupement LETEISSIER & CORRIOL, qui augmente le marché d'un montant de 9 195,20 € HT et porte le forfait de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre, de 401 120,00 € HT à 410 315,20 € HT.
- **AUTORISER** : Madame le Député-maire, ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics, à signer l'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre A6.054 du 09 aout 2006, ainsi que tout document s'y rapportant.
- **AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, Délégué aux grands travaux, à signer les demandes d'autorisation de démolir, de construire ainsi que les demandes modificatives.
- **ADOPTER** : la fiche opérationnelle actualisée.
- **AUTORISER** : Madame le Député-maire à solliciter des subventions et fonds de concours auxquels la Ville peut prétendre auprès de tous les partenaires financiers potentiels, notamment la CPA, le Conseil Général des Bouches du Rhône, le Conseil Régional PACA et la Direction Régionales des Affaires Culturelles.
- **DE DIRE** : Que les dépenses prévisionnelles d'un montant global de 4 M € t.t.c se répartissent comme suit :

Montant déjà réalisé :	337 356 € t.t.c.	
	430 000 € t.t.c.	pour 2011
	2 105 000 € t.t.c.	pour 2012
	1 465 000 € t.t.c.	pour 2013
TOTAL :	4 000 000 € t.t.c.	

**2011.199 - AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE N° A6-054 POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE DE MUSIQUE ET D'UNE SALLE DES FÊTES SUR LE
SITE DE L'ANCIENNE CAVE VINICOLE DES MILLES**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10 Mars 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**Direction
Générale
des Services
Techniques
Environnement urbain
et Grands travaux**
DEPARTEMENT
CONSTRUCTIONS NEUVES
ARCHEOLOGIE
Direction Conduite d'Opérations
Place de l'Hôtel de Ville
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1
☎ 04 42 91 97 57
☎ 04 42 91 98 91

**MARCHES PUBLICS DE MAITRISE D'OEUVRE n°A6.054
VILLE D'AIX EN PROVENCE**

**CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DE MUSIQUE ET
D'UNE SALLE DES FÊTES SUR LE SITE DE
L'ANCIENNE CAVE VINICOLE DES MILLES**

AVENANT N°1

JP

PREAMBULE

Le présent avenant a pour objet de modifier les conditions financières initiales du marché de maîtrise d'œuvre passé suite à concours pour la construction d'un centre associatif et d'une école de musique sur le site de l'ancienne cave vinicole des Milles.

Cette opération a été suspendue en 2008 à l'issue de la remise de l'Avant Projet Définitif et du Permis de Construire.

Des arbitrages concernant le programme initial sont depuis intervenus et la reprise des études par l'équipe de maîtrise d'œuvre nécessite la passation d'un avenant n°1.

Références du marché initial : n°A6.054 du 09 aout 2006.

CO-CONTRACTANTS

Le marché a été conclu entre, d'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Maurice CHAZEAU Adjoint délégué aux Marchés Publics et, d'autre part, l'équipe de maîtrise d'œuvre suivante composée des :

Architecte mandataire : Monsieur Jean-Luc CORRIOL
SARL LETEISSIER & CORRIOL Architecture et Urbanisme
43 rue Dragon
13006 MARSEILLE

Economiste de la construction : ERICK WOILLEZ
INGENIEUR ECP
73 B, rue PERRIN SOLLIERS
13006 MARSEILLE

Bureaux d'études structures : BET I.G.C.
Z.I. de Courtine
115 rue du Mourelet
84000 AVIGNON

Bureaux d'études Fluides : BET APPY
5 impasse du Clos St Henry
B.P. 886
84084 AVIGNON Cedex 2

Bureaux d'études VRD : BET SITETUDES
Le M.I.N. - Bâtiment B
135 avenue Pierre Sémard
84000 AVIGNON

Bureaux d'études Acoustique : BET ACOUSTIQUE ET CONSEIL
Avenue Madeleine BONNAUD
Rond point de la gare
13770 VENELLES

fl

OBJET DE L'AVENANT

La Ville a décidé de poursuivre les missions de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de construction de l'école de musique et de la salle des fêtes sur la base du permis de construire déjà accordé. En effet, cette décision ne remet pas en cause l'architecture générale du projet, dont il ne modifie que les dimensionnements des locaux et leur affectation précise (pour l'école de musique, plus de surface à la pratique musicale, moins à l'administration).

Le bâtiment sera étudié afin d'obtenir le label Bâtiment Basse Consommation.

L'objet de l'avenant n°1 est l'ajustement du forfait global de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre et la commande de compléments d'études sur la base de ces nouveaux objectifs.

ARTICLE 1 :

Suite à la négociation avec l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la reprise des études et la réalisation de l'école de musique et de la salle des fêtes selon les modifications de répartition des locaux, le montant de l'avenant représente 9 195,20 €HT soit 2,29% du marché initial.

Les nouvelles conditions financières du marché de maîtrise d'œuvre sont modifiées comme suit :

	MARCHE INITIAL € h.t.	AVENANT N°1 € h.t.
Coût prévisionnel des travaux	3 680 000,00	2 500 000,00 (*)
Forfait de rémunération mission de base et missions complémentaires	401 120,00	410 315,20

(*) Valeur octobre 2010.

et se substituent à l'ensemble des dispositions de l'article 2.2 de l'acte d'engagement initial.

ARTICLE 2 :

La répartition des honoraires sera faite selon l'annexe au présent avenant N°1.

ARTICLE 3 :

Le prix du présent avenant est réputé établi sur la base des conditions économiques du mois de juin 2010 ; ce mois est appelé « mois zéro » (Mo Etudes).

ARTICLE 4 :

La reprise des études débutera à compter de la notification du présent avenant.

ARTICLE 5 :

Définition des missions complémentaires : L'article 1.5 « Contenu des éléments de mission » est modifié comme suit :

Suite aux objectifs énoncés à l'article « OBJET DE L'AVENANT » ci-dessus, il est confié les compléments d'études suivantes :

Compléments d'études niveau ESQ :

- Formalisation graphique de la solution préconisée, présentée sous forme de plans des niveaux significatifs établis à l'échelle de 1/500 avec détails significatifs au 1/200, ainsi qu'une façade significative au 1/200
- Note de présentation des solutions fonctionnelles envisagées
- Note de présentation des principes techniques retenus
- Note sur les surfaces des différents niveaux
- Note sur la compatibilité du projet avec l'enveloppe financière
- Note sur la compatibilité du projet avec le délai global
- Note sur la compatibilité d'adéquation de la contrainte financière (enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux : 2 500 000 € h.t.) et de l'objectif de performance énergétique (consommation d'énergie primaire inférieure à 50kWh/m2/an) avec calcul du coût énergétique.

Complément d'études niveau APS :

- Formalisation graphique de l'APS proposé sous forme de plans, coupes et élévations à l'échelle de 1/200 avec détails significatifs au 1/100
- Tableau des surfaces par ensemble fonctionnel
- Notice descriptive sommaire (volumes intérieurs, aspects extérieurs, traitement des abords)
- Indication d'un délai global de réalisation de l'opération comprenant, le cas échéant, un phasage par tranches fonctionnelles
- Estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux
- Notice explicative des dispositions et performances techniques proposées
- Note sur la compatibilité d'adéquation de la contrainte financière (enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux : 2 500 000 € h.t.) et de l'objectif de performance énergétique (consommation d'énergie primaire inférieure à 50kWh/m2/an) avec calcul du coût énergétique.

Complément d'études niveau APD

- Formalisation graphique de l'APD proposé sous forme de plans, coupes, élévations, de l'ouvrage et de ses abords extérieurs à l'échelle de 1/100 avec détails au 1/50
- Plans de principes de structure et leur pré-dimensionnement ; tracés unifilaires de réseaux et terminaux sur des zones types à l'échelle de 1/100 (chauffage, ventilation, plomberie, électricité, etc.)
- Tracés de principe des réseaux extérieurs (1/100)
- Tableau des surfaces détaillées
- Descriptif détaillé des principes constructifs de fondations et de structures
- Notice descriptive précisant les matériaux
- Descriptif détaillé des solutions techniques retenues et notamment des installations techniques
- Note de sécurité et plans de compartimentage, issues de secours, etc.
- Estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposée en lots séparés

H

- Note sur la compatibilité d'adéquation de la contrainte financière (enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux : 2 500 000 € h.t.) et de l'objectif de performance énergétique (consommation d'énergie primaire inférieure à 50kWh/m2/an) avec calcul du coût énergétique.
- Deux perspectives (une intérieure et une extérieure)
- Etablissement du dossier de demande de permis de construire modificatif et son suivi jusqu'à l'arrêté de permis de construire modificatif, compris tout document complémentaire à établir à la demande du service instruction et fourniture du nombre de dossiers nécessaires.

Dans le cas où la contrainte financière de 2 500 000 € h.t. ne serait pas respectée, le maître d'ouvrage se réserve le droit de renoncer à la labellisation BBC et de demander à l'équipe de maîtrise d'œuvre de revoir le projet jusqu'à ce que cette contrainte financière soit satisfaite.

La mission O.P.C. sera confiée à un organisme qui sera désigné ultérieurement.

ARTICLE 6 :

~~Les autres conditions du marché A6.054 du 09 aout 2006 restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas modifiées par les clauses du présent avenant N°1, lesquelles prévalent en cas de différence.~~

Le maître d'œuvre représenté par :

Jean-Luc CORRIOL Architecte d.p.l.g.

**leteissiercorriol**
architecture & urbanisme
43, rue dragon 13006 marseille / t : 04 91 48 04 00
f : 04 91 48 04 83 / leteissier.corriol@free.fr
sarl capital 5000 € / siret : 480 406 883 00011

A

Le

Marseille
17/12/2010

La ville d'Aix-en-Provence représentée par :

Maurice CHAZEAU

A

Le

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE / CORRIOL

Marché initial n° AG-054 notifié le 09 août 2006

Annexe à l'avenant n°1 : répartition des honoraires entre éléments de mission et entre cocontractants

Estimation des travaux	3 680 000,00
Taux de rémunération pour la mission de base	10,40

1 - Part du marché initial déjà payé

marché de maîtrise d'œuvre		répartition entre cocontractants												
éléments de mission	%	montant en euros	%	J.L. CORRIOL architecte DPLG	%	E. WOLLEZ	%	I.G.C.	%	APPY	%	SITE ETUDES	%	ACOUSTIQUE ET CONSEIL
prime concours	10	12 000,00	100%	12 000,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
solde ESQ		26 272,00	100%	26 272,00	79	1 839,04	4	1 050,88	4	1 050,88	3	788,16	3	788,16
APS	14	53 580,80	100%	53 580,80	73	39 113,98	10	3 214,85	6	3 214,85	2	1 071,62	3	1 607,42
APD	17	65 062,40	100%	65 062,40	54	35 133,70	16	10 409,98	8	5 204,99	17	11 301,25	3	1 951,87
Sous-total 1 h.t.		156 915,20		107 002,56		17 607,10		9 470,72		15 326,34		3 161,02		4 347,46

Estimation des travaux **2 500 000,00**Taux de rémunération pour la mission de base **10,95****2 - Répartition des honoraires des éléments de mission de base**

marché de maîtrise d'œuvre		répartition entre cocontractants												
éléments de mission	%	montant en euros	%	J.L. CORRIOL architecte DPLG	%	E. WOLLEZ	%	I.G.C.	%	APPY	%	SITE ETUDES	%	ACOUSTIQUE ET CONSEIL
PRO	17	46 537,50	100%	46 537,50	49	22 803,38	13	6 049,88	10	4 653,75	20	9 307,50	4	1 861,50
ACT	6	16 425,00	100%	16 425,00	10	1 642,50	45	7 391,25	10	1 642,50	30	4 927,50	5	821,25
VISA	7	19 162,50	100%	19 162,50	43	8 239,88	0	0,00	22	4 215,75	30	5 748,75	5	958,13
DET	25	68 437,50	100%	68 437,50	60	41 062,50	5	3 421,88	25	17 109,38	4	17 109,38	4	2 737,50
AOR	4	10 950,00	100%	10 950,00	62	6 789,00	0	0,00	5	547,50	28	3 066,00	5	547,50
Sous-total 2 h.t.		161 512,50		80 537,25		16 863,00		14 481,38		40 159,13		6 925,88		2 545,88

3 - Répartition des honoraires des éléments de missions complémentaires (M.C.)

marché de maîtrise d'œuvre		répartition entre cocontractants												
éléments de mission	forfait	montant en euros	%	J.L. CORRIOL architecte DPLG	%	E. WOLLEZ	%	I.G.C.	%	APPY	%	SITE ETUDES	%	ACOUSTIQUE ET CONSEIL
Compléments études ESQ	forfait	13 687,50	100%	13 687,50	85	11 634,38	5	684,38	3	410,63	3	410,63	2	273,75
Compléments études APS	forfait	19 162,50	100%	19 162,50	74	14 180,25	10	1 916,25	5	958,13	6	1 149,75	3	574,88
Compléments études APD	forfait	46 537,50	100%	46 537,50	52	24 199,50	15	6 980,63	10	4 653,75	17	7 911,38	3	1 396,13
Mission complémentaire AM	forfait	12 500,00	100%	12 500,00	15	1 875,00	50	6 250,00	15	1 875,00	15	1 875,00	5	625,00
Sous-total 3 h.t.		91 887,50		51 889,13		15 831,25		7 897,50		11 346,75		2 869,75		2 053,13
TOTAL h.t. (1+2+3)		410 315,20		239 428,94		50 307,35		31 849,60		66 832,21		12 956,65		8 946,46
t.v.a.		80 421,78		46 928,07		9 859,07		6 242,52		13 099,11		2 539,50		1 753,51
total t.t.c.		490 736,98		286 357,01		60 160,42		38 092,12		79 931,32		15 496,15		10 699,96

pour l'équipe de maîtrise d'œuvre, le mandataire Jean Luc Corriol, architecte D.P.L.G. :

à **Marcelle, de HANDEL**

leteisslercorriol
architecture & urbanisme
43, rue Ragon 13006 marseille / t : 04 9148 04 00
f : 04 91 48 04 83 / leteissler.corriol@free.fr
sarl capital 5000 € / siret : 480 406 883 00011



DIRECTION GENERALE
DES SERVICES TECHNIQUES
ENVIRONNEMENT URBAIN
ET GRANDS TRAVAUX

DEPARTEMENT
CONSTRUCTIONS NEUVES
ARCHÉOLOGIE

DIRECTION CONDUITE
D'OPERATIONS

DEMANDE D'ADOPTION FICHE D'OPERATION ACTUALISEE

OBJET : Ecole de Musique et Salle des Fêtes des Milles (Ancienne cave coopérative vinicole)

Date ou période de la réalisation : 2005 à 2013.

Demande d'approbation inscrite au Conseil municipal du : Lundi 7 mars 2011.

Désignation de la dépense	Fiche 2005 Montants € h.t.	Fiche 2011 Montants € h.t.	Procédures
---------------------------	-------------------------------	-------------------------------	------------

Fournitures et services pour réalisation de l'opération

Diagnostic amiante (réalisé)	8 000	2 200	Marché à bons de commande A4 090
Relevé topo (réalisé)	4 000	710	Marché à bons de commande A5-113
Etudes géotechniques (réalisé)	6 600	14 546	Marché à bons de commande A4 089
Primes pour concurrents (réalisé)	56 320	60 000	Concours de maîtrise d'œuvre
Perspectives 3D (réalisée)		3 021	Marché à bons de commande A5-043
Film 3D de présentation (réalisé)		13 946	Marché à bons de commande A5-043
Maquette (réalisé)		8 430	Petit lot : procédure adaptée < 20 000 € h.t.
Communication : affiches + panneaux (réalisée)		11 460	Marché à bons de commande A5-043
Huissier constat p.d. et p.c.		800	Petit lot (article 30)
Economie de la construction		9 100	Marché à bons de commande P10 013
Reprographie	5 000	2000	Petit lot : procédure adaptée < 20 000 € h.t.
Honoraires maîtrise d'œuvre (y/c révisions)	485 000	430 000	Concours de maîtrise d'œuvre
Honoraires o.p.c.		35 000	Petit lot : procédure adaptée entre 20 000 € et 90 000 € h.t.
Contrôle technique	15 000	24 000	Petit lot : procédure adaptée - Marché T4001
Coordination S.P.S.	6 000	9 250	Petit lot : procédure adaptée - Marché T4002
Extincteurs et plans d'évacuation		3 500	Marché à bons de commande A7 120
Total n°2 (€ h.t.) :	585 920	627 963	

Travaux pour réalisation de l'opération

Travaux de démolitions (y/c révisions)		175 000	Appel d'offres européen ou MAPA
Travaux de construction (y/c révisions, aléas, prestations annexes)	4 100 000	2 770 000	Appel d'offres européen ou MAPA
Branchements concessionnaires	30 000	28 000	monopoles E.R.D.F./G.R.D.F./Telecom/Ville d'Aix-en- P ^{ce}
Branchements réseaux ville		10 000	Marchés à bons de commande existants
Total n°3 (€ h.t.) :	4 130 000	2 983 000	

Pour information :			
• Publicités (maîtrise d'œuvre, o.p.c., travaux)	13 000	15 000	
• Indemnités jury	15 000	1 024	
Total n°4 (€ h.t.) :	28 000	16 024	
Montant global de l'opération (1,2,3,4) € h.t. :	4 743 920	3 626 987	Soit 4 337 876 € t.t.c. arrondi à 4 338 000 € t.t.c.

Les montants mentionnés sont donnés à titre **prévisionnel**. Ils sont notés à titre indicatif afin de déterminer les procédures adaptées à chaque nature de prestation. Le bilan prévisionnel de l'opération sera précisé au fur et à mesure de l'avancement des consultations et des études. Dans les cas où l'augmentation de certaines prévisions conduirait au choix de procédures différentes, une nouvelle fiche opérationnelle serait présentée à l'approbation du conseil.

RECETTES PREVISIONNELLES

Le plan de financement est donné à titre prévisionnel, d'autres partenaires pourront abonder financièrement à cette opération.

Partenaires Financiers	Recettes
Conseil Général des Bouches du Rhône	1 230 483,00 €
Communauté du Pays d'Aix (fonds de concours)	1 450 794,80 €
Ville d'Aix-en-Provence	945 709,20 €
TOTAL	3 626 987,00 €

Le total indiqué ci-dessus correspond au montant global prévisionnel de l'opération en €HT.

COÛT DE FONCTIONNEMENT ANNUEL

- ESTIMATIONS MOYENNES DES COÛTS D'EXPLOITATION ANNUELS :

Maintenance bâtiment	41 760 €
Consommations fluides	23 200 €
Provisions gros entretien – grosses réparations	27 840 €
Nettoyage et entretien des locaux	27 260 €
TOTAL	120 060 €

Les montants indiqués ci-dessus sont exprimés en €HT, hors entretien des espaces verts et des VRD.

- ESTIMATIONS MOYENNES DES COÛTS DE PERSONNEL ANNUELS :

1 agent catégorie C (gardien)	31 320,00 €
-------------------------------	-------------

Les montants indiqués ci-dessus sont exprimés en euros. Le reste du personnel sera associatif et non municipal.